

Collège Sciences de la santé

Diplôme d'Université Et Capacités en Médecine

Case 148

146, rue Léo Saignat

CS 61292

33076 BORDEAUX Cedex

scolarite.du-capacite@u-bordeaux.fr

**DIPLOME UNIVERSITAIRE
METHODES STATISTIQUES DE REGRESSION EN EPIDEMIOLOGIE :
ENSEIGNEMENT VIA INTERNET
2ème Cycle**

UFR de rattachement : Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement (I.S.P.E.D).

ARTICLE I : OBJET ET ENTREE EN VIGUEUR

Il est créé par décision des Conseils de l'Université de Bordeaux, à compter de l'année universitaire 2006-2007, dans le cadre de l'Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement, un Diplôme Universitaire de Méthodes Statistiques de Régression en Epidémiologie : enseignement via internet.

ARTICLE II : OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation a pour but d'introduire les concepts nécessaires à la compréhension et à l'utilisation des méthodes d'analyse multi variable et porte sur les méthodes de régression les plus couramment utilisées en épidémiologie.

ARTICLE III : RESPONSABLE

Monsieur le Professeur Amadou ALIOUM (P.R.)

Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement

146, rue Léo Saignat

33076 BORDEAUX Cedex

Tél. : 05 57 57 11 83

Fax : 05 56 24 00 81

E-mail : amadou.alioum@u-bordeaux.fr

ARTICLE IV : ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

A) Capacité d'accueil :

Minimum : **20** étudiants

Maximum : **150** étudiants

B) Durée des études et rythme de la formation :

La durée de la formation est d'une année universitaire, elle se déroule tous les ans.

C) Enseignement théorique – volume horaire – lieu des enseignements :

Le volume horaire global de l'enseignement est de **100 heures d'enseignement théorique** auxquelles s'ajoutent 100 heures de travail personnel.

L'enseignement se fait sous la forme d'un enseignement à distance entre novembre et juin.

Ce diplôme n'est pas ouvert aux stages.

ARTICLE V : CONDITIONS D'INSCRIPTION

A) Conditions de titres :

Peuvent être admis à s'inscrire après autorisation préalable du responsable de l'enseignement : les candidats titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3 (ou équivalent) ou les professionnels de santé en exercice, justifiant d'un niveau suffisant en statistiques de base.

B) Lieu de l'inscription :

Les inscriptions administratives s'effectuent auprès du service de Scolarité des Diplômes d'Université et Capacités en médecine de l'Université de Bordeaux.

ARTICLE VI : COUT DE LA FORMATION

Les frais de formation sont fixés à :

En formation initiale : **600€/an**

En formation continue :

- Reprise d'études non financées : **1200€/an**
- Reprise d'études financées : **1700€/an**

Si la formation est financée par l'I.N.S.E.R.M. : **1200€/an**

Auxquels s'ajoute le droit de scolarité fixé annuellement par arrêté ministériel.

ARTICLE VII : CONTROLE DES CONNAISSANCES ET CONDITIONS DE VALIDATION

A) Composition du jury :

Le jury présidé par le responsable du diplôme universitaire, comprend au moins deux enseignants de rang A et deux enseignants de rang B.

B) Lieu des examens :

L'examen final écrit :

- Se déroule à l'Université de Bordeaux, sur le site de Carreire pour les étudiants résidant en métropole,
- Sera délocalisé selon les modalités qui seront indiquées ultérieurement pour les étudiants ne résidant pas en France métropolitaine.

Les convocations d'examen seront envoyées par courrier électronique uniquement.

C) Nature des épreuves et conditions de validation :

Le contrôle des connaissances s'effectue en cours et en fin de formation sous la forme de deux types d'épreuves :

1) **Deux épreuves en contrôle continu**, notées chacune sur 20, et possédant les coefficients suivants :

- 1^{ère} épreuve : coefficient 1,
- 2^{ème} épreuve : coefficient 1.

Chacune de ces 2 épreuves consiste en un devoir à rendre via internet.

2) **Une épreuve finale** écrite anonyme, d'une durée de quatre heures notée sur 20, coefficient 4.

Pour être déclarés admis, les candidats doivent obtenir sur l'ensemble des épreuves une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20.

Il y a une seule session d'examen par an pour l'épreuve finale.

D) Conditions de redoublement :

Un redoublement peut être autorisé par décision du Président du jury.

Le bénéfice des notes obtenues aux épreuves pratiques peut être conservé au titre de l'année universitaire suivante, moyennant l'inscription et l'acquiescement des droits complets.

ARTICLE VIII : DELIVRANCE DU DIPLOME

Le Diplôme Universitaire de Méthodes Statistiques de Régression en Epidémiologie : enseignement via internet, est délivré aux candidats admis sous le sceau de l'Université de Bordeaux et la signature de son Président.

Création : Conseil I.S.P.E.D. du 09/05/2006
C.A. du 06/07/2006

Modifications : Conseil I.S.P.E.D. du 02/11/2006
C.A. du 20/12/2006

Conseil I.S.P.E.D. du 31/05/2007
C.A. du 11/07/2007

Conseil I.S.P.E.D. du 30/05/2008
C.A. du 26/06/2008

Conseil I.S.P.E.D. du 19/06/2015
Conseil du Collège Sciences de la santé du 16/07/2015

Conseil I.S.P.E.D. du 24/06/2016
Conseil du Collège Sciences de la santé du 12 juillet 2016

Conseil I.S.P.E.D. 30/06/2017
Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2017

Conseil I.S.P.E.D. 19/06/2018
Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2018

Conseil I.S.P.E.D. 26/06/2020
Conseil du Collège Sciences de la santé du 10/07/2020

(Version 9)